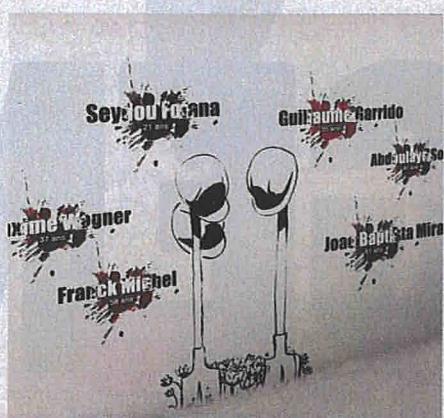


La mort au travail, ça suffit !

Une soirée projection débat, à l'initiative conjointe de la confédération et de la fédération de la construction, était organisée le 23 janvier dernier à Montreuil, avec la participation de syndicalistes et du collectif « familles stop à la mort au travail ».

Seydou Fofana, Guillaume Garrido, Maxime Wagner, Franck Michel, Abdoulaye Soumahoro, João Baptista Miranda, autant de noms qui traversent les deux films documentaires réalisés l'un pour la confédération¹, l'autre pour la fédération de la construction². Âgés de 21, 35, 37, 58, 41 et 61 ans, ils ont, comme bien d'autres, perdu leur vie à la gagner. Tous victimes de la course au profit qui fait primer l'argent sur la sécurité des travailleur·euses. Les chiffres sont accablants. Avec deux morts au travail chaque jour, 2 500 accidents du travail quotidiennement, la France fait figure de « cancre de l'Europe ». Une hécatombe qui ne fait pourtant pas l'ouverture des journaux, tout au plus un entrefilet dans la rubrique des faits divers. Avec des familles « livrées à elles-mêmes », sans même un message de condoléances de la part de l'employeur, dans l'attente d'un procès éventuel qui interviendra parfois quinze ans plus tard tant les procédures peuvent être longues, en particulier lorsqu'elles visent des multinationales.

De cette solitude des proches « laissés sans accompagnement aucun », Caroline Dilly du Collectif « familles stop à la mort au travail » évoque devant les participants à cette soirée, « la difficulté à faire son deuil » quand la mort au travail est placée au rang d'une « normalité ». Son fils Benjamin, couvreur zingueur depuis quelques années, est décédé le 28 février 2022, d'une chute du haut d'une nacelle dont l'inspection du travail dira que cet engin ne doit pas être utilisé pour hisser une personne sur un toit. Elle souligne aussi l'impact d'un tel drame sur les parents, mais aussi les frères, les sœurs et les camarades de travail. « Le collègue de mon fils est resté hospitalisé six mois et a mis huit



mois avant de reprendre le travail », dit-elle, sans aucun suivi psychologique. La découverte du nombre des morts au travail l'a fait « changer de planète » et l'a convaincue, comme d'autres, que pour « essayer de changer les choses », il est nécessaire de « se regrouper ». De là est né le collectif, depuis constitué en association forte de quatre-vingts membres représentant quarante-cinq familles. Le plus jeune « de nos morts », ajoute-t-elle, avait quatorze ans, élève de troisième en stage d'observation. Les différentes initiatives publiques, les rendez-vous obtenus, notamment au ministère du Travail, à celui de la Justice, la participation à un débat au Parlement européen, à une réunion des inspecteurs du travail de la région Grand Est « ont fait un petit peu bouger les choses », dit-elle, en remerciant la CGT, « le seul syndicat qui nous soutient et nous accompagne ».

La sécurité comme priorité

À son tour, Bernard Thibault insiste sur la nécessité de combattre « l'idée reçue » selon laquelle il serait normal de « perdre plus facilement sa vie au travail » en exerçant un métier dit à risques. Il n'y

a en réalité aucune fatalité à cela, car, dit-il, « nous savons créer les conditions d'une meilleure sécurité ». En témoigne le bilan, après achèvement quasi-complet, des chantiers olympiques et paralympiques qui ont mobilisé trente mille travailleur·euses de la construction. À nombre d'heures travaillées équivalent, le taux des accidents du travail – cent soixante-six dont vingt-six graves – a été quatre fois moindre que sur les autres chantiers menés en France. Ce résultat ne tient rien du hasard, souligne aussi l'ancien secrétaire général de la CGT qui copréside le comité de suivi chargé de surveiller les travaux en vue de Paris 2024. La direction de l'établissement public – la Solideo – maître d'ouvrage a accepté, après dialogue, de placer la sécurité, comme la lutte contre le travail illégal, au rang de priorité. Les organisations syndicales ont pu déléguer des représentants pour effectuer des visites de chantiers, rendre compte des manquements constatés devant les représentants des entreprises ainsi contraintes d'y remédier, d'autant que des contrôles très fréquents ont été effectués par les inspecteurs du travail mobilisés en nombre par les pouvoirs publics. Démonstration est ainsi faite qu'il est « possible de faire reculer l'accidentologie dans des secteurs professionnels dits à risques », en impliquant les travailleur·euses et en recrutant des inspecteur·rices du travail en nombre suffisant dans tous les territoires, conclut Bernard Thibault. Sans les dispositions prises, les chantiers des Jeux olympiques et paralympiques auraient, fait cinq à six morts par an, souligne Bruno Bothua pour qui il faut maintenant appliquer les mêmes méthodes partout, sur tous les chantiers. Pour la fédération Construction bois ameublement qu'il

“ le travail tue chaque jour, principalement des ouvriers et des employés ”

dirige, le choix des entreprises ayant répondu à un appel d'offres doit tenir compte en particulier de la manière dont elles garantissent la sécurité des travailleur-euses et la sous-traitance doit se limiter à un niveau. Pour la FNSCBA (Fédération nationale des salariés de la construction, bois et ameublement CGT), les peines encourues par les employeurs responsables des morts au travail, pour être dissuasives, doivent être alourdis et les homicides volontaires requalifiés en homicides volontaires. La CGT construction demande également que soit établie une liste noire des entreprises condamnées ou verbalisées pour non-respect grave de la législation du travail avec interdiction pour elles de répondre aux appels d'offres, que soit créé un statut de veuf ou veuve et de pupille pour les enfants des victimes et que la mort au travail soit décrétée grande cause nationale. L'action des constructeurs CGT a déjà marqué des points : un comité de sécurité pour tous les chantiers du Grand Paris Express a été récemment créé dans le cadre d'une charte signée par la Société du Grand Paris, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et les organisations syndicales françaises de la construction CGT, FO, CFDT. Même s'il n'en porte pas le nom, c'est un CHSCT qui vient d'être recréé, souligne Bruno Bothua en appelant à « *regagner partout cet outil* » dont la suppression en 2017 s'est soldée par une augmentation de 30 % du nombre des morts au travail.

Briser l'omerta

En clôture de la soirée, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT adresse « *un énorme merci* » à la fédération de la construction dont l'activité déployée depuis des années sur les accidents et les morts au travail « *enrichit toute la CGT* » et doit permettre de « *confédéraliser cette bataille* ».



Elle invite à « *nommer les choses* » pour « *mettre fin à l'omerta* » qui règne sur la réalité des morts au travail, en « *mettant, comme vous le faites avec les familles, des visages sur ces victimes* » et en disant haut et fort que « *le travail tue chaque jour, principalement des ouvriers et des employés* ». Il s'agit d'une « *véritable épidémie* » qu'il faut dénoncer, dit-elle aussi, pour « *lever le voile* » posé sur ces vies qui aujourd'hui n'ont pas « *la même valeur que d'autres* ». Le travail fait par la CGT avec les familles de victimes « *commence à porter ses fruits* », souligne-t-elle, comme en témoigne la campagne que l'ex-ministre du Travail s'est senti obligé de lancer sur les réseaux sociaux, même s'il ne faut en attendre aucun résultat tangible. D'où la nécessité de poursuivre les actions, afin de dénoncer « *cette violence organisée par le patronat pour gagner le maximum d'argent sans avoir à supporter le coût financier des mesures de protection nécessaires* » et de « *combattre l'impunité et l'irresponsabilité organisée par les donneurs d'ordre* ». Rappelant que

« *la CGT a des propositions très concrètes* » dont la mise en œuvre permettrait de faire reculer l'accidentologie et la mortalité au travail, elle invite à s'appuyer sur l'expérience des chantiers des Jeux olympiques et paralympiques pour « *amplifier le rapport de force* ». Elle appelle aussi à travailler « *dès maintenant, conjointement avec les familles et les associations de victimes de tous les fléaux du travail, les inspecteurs et les médecins du travail, dans tous les territoires* », afin de réussir « *un grand 28 avril* » journée mondiale contre les accidents et les morts au travail, qui doit permettre de « *braquer tous les projecteurs sur cette question* ».

1. Perdre sa vie à la gagner : 2023 la réalité de la mort au travail, d'Élisa Bonnet et Joséphine Plat

Disponible : <https://www.youtube.com/watch?v=0HbIsrw2yxE&t=9s>

2. Morts au travail : la fin de l'omerta de Charlotte Patron et Fabrice Gaboriau